

AFFAIRE N° 18.

OBJET: Achèvement du terrain de football de Saint-François.
- Paiement ou consignation du complément d'indemnité d'expro-
priation à M. THEODORA Henri Raymond.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par jugement en date du 5 juin 1980, le Juge de l'expropriation a fixé à 28 250 Francs le montant de l'indemnité due par la Commune à Monsieur THEODORA Henri Raymond pour l'expropriation de son terrain nécessaire à l'achèvement du terrain de Football de Saint-François.

Compte tenu qu'une somme de 25 415 Francs a déjà été consignée au profit de l'intéressé, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à payer (ou à consigner en cas d'obstacle au paiement) le surplus d'indemnité, soit 2 835 Francs.

La dépense sera inscrite au chapitre 903 article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VU - St. Denis le 2 Décembre 1980
P/de Préfet, le Secrétaire Général,
Signé Didier COLTIAUX
Pour Copie certifiée Conforme
P/de Préfet, le chef de Bureau délégué,
Signé Jacques LACOSTÉ